AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n°27 du 7 septembre 2005 - 1 page



Grandes Cultures

Maïs

Chrysomèle

Un nouveau foyer vient d'être découvert cette fois en Picardie, sur la commune de Monts (Oise), près du Val d'Oise. En conséquence, un certain nombre de communes du Val d'Oise font partie du périmètre de lutte, et seront concernées par la mise en application de l'arrêté national de la lutte contre la chrysomèle. Le réseau de piégeage a été renforcé.

Les communes suivantes font partie de la zone focus :
BERVILLE-HARAVILLIERS-
LE HEAULME-NEUILLY EN VEXIN

Les communes suivantes font partie de la zone sécurité :
ARRONVILLE-BREANCON
BRIGNANCOURT-CHARS
CORMEILLES-EN-VEXIN
EPIAIS-RHUS-FREMECOURT
FROUVILLE-GRISY-LES-PLATRES
MARINES-MENOUVILLE
SANTEUIL-THEUVILLE
VALLANGOUJARD

Les autres foyers

Roissy, Orly, Pierrelaye-Achères : toujours pas de captures,
Gouvernes : encore quelques captures enregistrées sur la parcelle avec plus de 500 chrysomèles piégées.
Grignon, Guibeville et Corbeil Essonne : les deuxièmes traitements se déroulent actuellement.

Féverole

Bruche

Nous vous rappellons que nous sommes toujours intéressés par les résultats d'attaques bruches (voir bulletin du 23/8).
Nous vous en remercions.

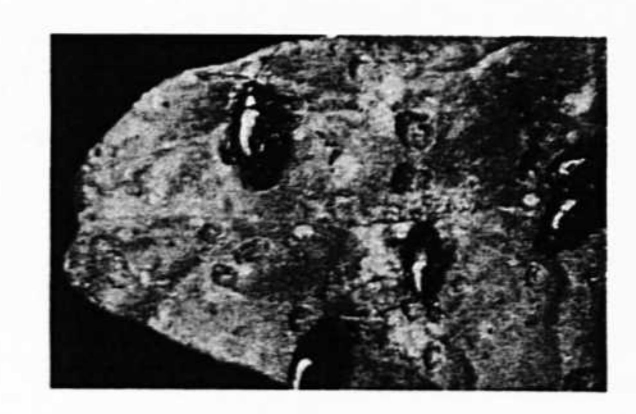
Colza

STADES : levée à 2 feuilles

Ravageurs

Des captures de tenthrèdes sont relevées dans le sud Seine et Marne, ainsi que les premières grosses altises à Episy (77).

Le premier ravageur à surveiller (en dehors des limaces) est la petite altise (ou altise des crucifères) qui est susceptible de faire des dégâts en bordure des parcelles jouxtant un colza de la précédente campagne. Elles s'alimentent en rongeant les feuilles sous forme de petits trous. Dans les cas de fortes attaques, il peut y avoir disparition de pieds.



petites altises (photo INRA)

Le piégeage de ces insectes est peu pertinent. Il convient de réaliser une surveillance des bordures, près des anciens colzas. La petite altise mesure 2 à 3 mm, elle est noire avec 2 bandes jaunes sur chaque aile.

Un seuil d'intervention d'au moins 30% des pieds avec des morsures entre la levée et 2 feuilles, peut être retenu pour une intervention en bordure du champ. Seules des spécialités à base de lamba cyhalothrine ou de deltaméthrine sont autorisées pour cet usage.



Chrysomèle
Suite ...

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : B. FERREIRA

Publication périodique
C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2005:
75 euros (papier / fax)
65 euros (mail)

